



Labellisation d'une formation aérospatiale

Préambule

La labellisation ASTech peut être demandée pour les formations aéronautiques et spatiales diplômantes ou certifiantes par les organismes de formation membres du pôle.

Le label est une reconnaissance d'excellence et de qualité en termes d'adéquations entre la formation et les compétences attendues par le secteur. Il peut d'une part favoriser la visibilité des formations auprès des entreprises, et d'autre part accompagner une candidature auprès de la commission des titres d'ingénieur ou pour une accréditation auprès de l'AERES. La labellisation par le pôle ASTech de la formation est à redemander l'année précédant le renouvellement d'une accréditation.

Définition

Le label garantit que la formation répond aux objectifs stratégiques du pôle ASTech :

- Création de valeurs technique, humaine et financière
- Synergie entre PME / GG / centres de recherche / organismes de formation
- Dynamique des emplois et GPEC : création, pérennisation, revalorisation

Le label met en évidence les retombées pour le secteur aéronautique et spatial, et pour les PME en termes d'emploi.

Critères d'évaluation

Le jury, composé à la fois d'industriels (PME, ETI, GG) et d'académiques (universités, écoles d'ingénieur, rectorats), évalue les dossiers sur la base des critères suivants :

- Contenu pédagogique
- Conception de la formation globale par rapport aux métiers et aux secteurs visés
- Objectifs de formation répondant à des besoins identifiés par les industries et exprimés en termes de compétences à acquérir
- Participation significative d'industriels aux enseignements ;
- Ancrage de la formation dans la recherche et au niveau national, régional ou local
- Suivi des étudiants (taux de réussite, insertion d'une promotion à 6 mois, type d'emplois occupés...)

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Séverine COUPE : severine.coupe@pole-astech.org